

ADVANCE TECH BUILT LIQUID LAUNDRY DETERGENT

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	3	
	Santé		Réactivité	Risques d'incendie	0
				Réactivité	0
Danger spécifique					
Vêtement de protection 	Apparence Clair. Bleu. Liquide. DANGER. CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES AUX YEUX ET À LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.				

Section 1. Identification du produit et de la compagnie				
Nom du produit	ADVANCE TECH BUILT LIQUID LAUNDRY DETERGENT		Code	3318532 & 3318541
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel		PMS#	Non disponible.
FTSS#	F-00499001		Date de validation	3/19/2004
Siège social aux É.U. JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversev.com	Siège social au Canada JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131		Date d'impression	3/19/2004
			Remplace	Aucune validation antérieure.
			<u>En cas d'urgence</u> (800) 851-7145	

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Alcools éthoxylés	68002-97-1	5-10	Non disponible.	Non disponible.
Silicate de sodium	1344-09-8	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 1960 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: >4640 mg/kg [Lapin].
Eau	7732-18-5	30-60	Non disponible.	Non disponible.
Alcool isopropylique	67-63-0	1-5	OSHA (États-Unis). TWA: 980 mg/m ³ STEL: 1225 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 983 mg/m ³ STEL: 1230 mg/m ³ ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Remarques: Refers to Appendix A -- Carcinogens. ACGIH 2003 Adoption STEL: 400 ppm 15 minute(s). TWA: 200 ppm 8 heure(s). OSHA PEL (États-Unis, 1993). Remarques:	ORALE (DL50): Aiguë: 5045 mg/kg [Rat]. 6410 mg/kg [Lapin]. 3600 mg/kg [Souris]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 12800 mg/kg [Lapin]. VAPEUR (CL50): Aiguë: 16000 ppm 8 heure(s) [Rat].

Monodécyléther	37251-67-5	1-5	TWA: 980 mg/m ³ 8 heure(s).	Non disponible.
Mono-octyléther	37311-02-7	1-5	TWA: 400 ppm 8 heure(s) Non disponible.	Non disponible.
Xylènesulfonate de sodium	1300-72-7	5-10	Non disponible.	Non disponible.
Monoéthanolamine	141-43-5	1-5	OSHA (États-Unis). TWA: 8 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 7.5 mg/m ³ STEL: 15 mg/m ³ ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Remarques: STEL: 15 mg/m ³ 15 minute(s). STEL: 6 ppm 15 minute(s). TWA: 7.5 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 3 ppm 8 heure(s). OSHA PEL (États-Unis, 1993). Remarques: TWA: 6 mg/m ³ 8 heure(s). TWA: 3 ppm 8 heure(s)	ORALE (DL50): Aiguë: 1720 mg/kg [Rat]. 620 mg/kg [Cochon d'Inde]. 700 mg/kg [Souris]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 1018 mg/kg [Lapin].
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	5-10	OSHA (États-Unis). CEIL: 2 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). STEL: 2 mg/m ³ ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Remarques: CEIL: 2 mg/m ³ OSHA PEL 1989 (États-Unis, 1989). Remarques: CEIL: 2 mg/m ³	ORALE (DL50): Aiguë: 273 mg/kg [Rat]. 273 mg/kg [Mâle. Rat].
dodécylbenzènesulfonate de potassium	27177-77-1	5-10	Non disponible.	Non disponible.
Citrate potassique	866-83-1	1-5	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Contact avec la peau. Contact avec les yeux. Inhalation.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	Corrosif. Peut causer des dommages permanents y compris la cécité.
Peau	Corrosif. Peut provoquer des dommages permanents.
Inhalation	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
Ingestion	Peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Corrosif. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	En cas de difficultés respiratoires: Emmener dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	NE PAS faire vomir! Boire 1 a 2 verres d' eau ou de lait. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
Notes au physicien	

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Inflammabilité du produit
Points d'éclair**

**Produits de la combustion
Appareils et méthodes de
lutte contre les incendies**

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants propres et secs, en vue d'être éliminés selon les méthodes prescrites. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler. Éviter d'inhalier les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INSTITUTIONNELLE SEULEMENT
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. Conserver le récipient bien fermé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.
Protection personnelle	
Yeux	Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
Mains	Gants résistants aux produits chimiques.
Respiratoire	Si les brouillards/vapeurs ne sont pas adéquatement limités par la ventilation, utiliser la protection respiratoire appropriée pour éviter la surexposition. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2
Pieds	Des chaussures de protection.
Corps	If major exposure is possible, wear suitable protective clothing and footwear.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide.
Couleur	Clair. Bleu.
pH	13 (Conc. (% poids/poids): 100) [Basique.]
Gravité Spécifique	1.125
Point d'ébullition/condensation	100°C (212°F)
VOC	66.25 g/l
Solubilité dans l'eau	Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Réactif avec les agents comburants, les acides.
Produits de décomposition dangereux	Inconnu.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Estimée comme étant entre 1000 et 2500 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Le produit non dilué est réglementé par les lois concernant l'environnement et le transport en tant que déchet corrosif. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	--

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
DOT Class	Non disponible.
DOT Special Considerations	- Non applicable.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
CLASSE TMD	Non applicable.
TDG Special Considerations	- Non applicable.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Alcool isopropylique, Monoéthanolamine, Hydroxyde de potassium
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Alcool isopropylique, Monoéthanolamine, Hydroxyde de potassium
SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Alcool isopropylique
CWA (Clean Water Act) 311: Hydroxyde de potassium
CERCLA : Substances dangereuses.: Alcool isopropylique, Hydroxyde de potassium

état New Jersey - Liste des déversements: Alcool isopropylique, Hydroxyde de potassium
New Jersey: Alcool isopropylique, Monoéthanolamine, Hydroxyde de potassium
Massachussetts - Liste des déversements: Alcool isopropylique, Monoéthanolamine, Hydroxyde de potassium
Massachussetts RTK: Alcool isopropylique, Monoéthanolamine, Hydroxyde de potassium
Pennsylvanie RTK: Alcool isopropylique, Monoéthanolamine, Hydroxyde de potassium

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Non applicable.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Classe E: Liquide corrosif.

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Non applicable.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.